

CÉLÉBRATIONS SUR LE GRAND SENTIER

Lignes directrices relatives aux demandes de subvention

C'est notre année!

L'année 2017 promet d'en être une exceptionnelle pour tous les Canadiens, et encore davantage pour tous ceux qui s'impliquent auprès de l'organisation du Sentier Transcanadien (STC), puisqu'elle marquera l'accomplissement d'un objectif qui se prépare depuis 25 ans; le raccordement complet du Grand Sentier à l'échelle du pays. Depuis 1992, le STC – un organisme sans but lucratif – travaille avec des donateurs, partenaires, gouvernements, propriétaires fonciers et bénévoles à concevoir un immense réseau de sentiers qui offre un large éventail d'expériences en plein air sur des voies vertes, navigables et routières.

STC s'est donné pour objectif de raccorder le Sentier et le pays en vue d'une grande célébration le **26 août 2017**. Notre but est que vous puissiez célébrer le raccordement du Grand Sentier et le 150^e anniversaire du Canada sur VOTRE section du Sentier, et nous entendons vous aider à organiser une fête absolument inoubliable!

Voici ce que nous avons en tête :

Nous aimerions que des centaines de groupes adeptes du Sentier et des milliers de Canadiens à l'échelle du pays puissent s'investir et contribuer aux célébrations dans le cadre de multiples événements locaux. Nous souhaitons faire la promotion de ces événements, et ensuite faire circuler des images de ces moments de bonheur en les publiant en ligne sur une plateforme multimédia.

Voici ce que nous proposons:

Les **partenaires, groupes d'adeptes du Sentier et municipalités admissibles** peuvent présenter une demande de subvention auprès du Sentier Transcanadien afin d'organiser une célébration de raccordement sur Le Grand Sentier, le **26 août 2017**.

Qui est admissible?

- Les organisations des sentiers locaux qui construisent, gèrent ou exploitent des segments du Grand Sentier (les groupes qui ne font qu'utiliser le Sentier ne sont pas pris en considération).
- Les municipalités qui construisent, gèrent ou exploitent des segments du Grand Sentier (les municipalités qui jouxtent au Sentier mais n'assument aucune responsabilité relativement à leur segment du Grand Sentier ne sont pas prises en considération).
- Les groupes sur l'axe principal et les groupes sur les sentiers auxiliaires raccordés au Grand Sentier peuvent déposer une soumission.

Et si je ne suis pas admissible?

Les groupes communautaires et autres associations sont invités à collaborer avec les demandeurs qualifiés afin de déposer une soumission auprès du Sentier Transcanadien. Dans ce cas, le demandeur qualifié déposera la demande au nom de ses partenaires collaborateurs.

Montants des subventions

Sentier Transcanadien soutient les demandes de subventions à l'échelle du Canada pour un montant de 1 500 \$ à tout demandeur admissible.

SOUMETTEZ VOTRE DEMANDE DÈS MAINTENANT!

Consultez LeGrandSentier.ca/celebrations-application/. Les demandes seront acceptées jusqu'au ~~28 avril~~ 19 mai 2017.



Canada



PAR



CÉLÉBRATIONS SUR LE GRAND SENTIER

Lignes directrices relatives aux demandes de subvention

Quand aurai-je une réponse à ma demande?

Entre le 4 et le 26 mai 22 mai et le 2 juin 2017.

Sentier Transcanadien fournira à tout demandeur une trousse de marketing et de soutien pour la tenue des événements.

Veillez prendre note que les demandes suivantes ne sont **pas admissibles**:

- tout événement lié à des activités politiques, législatives ou de lobbying
- commandites de marketing ou projets publicitaires
- réunions de personnes ou de famille
- toute activité ayant lieu hors du Canada

Quels sont les projets admissibles au financement?

Les célébrations d'événements sur le Sentier peuvent varier en étendue et en portée, conformément aux critères d'admissibilité présentés ci-dessous.

1. Les projets admissibles doivent avoir lieu au Canada et être en lien avec le Grand Sentier dans le cadre du 150^e anniversaire de la Confédération canadienne.
 - **PLANIFIEZ** les activités et les événements communautaires sur le Grand Sentier dans votre région;
 - **CIBLEZ** toutes les catégories d'âge en leur offrant l'occasion de découvrir la diversité des paysages canadiens et la riche histoire du pays en reliant les gens à nos espaces naturels;
 - **FAITES LA PROMOTION** de l'importance du Grand Sentier.
2. Les groupes admissibles qui présentent une demande de financement d'événement ou de célébration doivent s'engager à mener les activités financées et à y consacrer les dépenses admises, dans le cadre de célébrations tenues simultanément à l'échelle du Canada le 26 août 2017.
3. Les demandeurs admissibles sont tenus de collaborer à une activité multimédia pancanadienne en téléchargeant des photos de l'événement.

Quelles sont les dépenses admissibles?

Pour être admissibles, les dépenses doivent être directement liées à un événement de célébration du Sentier et peuvent comprendre:

- la nourriture et les boissons non alcoolisées
- le recrutement, la formation et le soutien de bénévoles à l'échelle locale
- les membres honoraires (c.-à-d. les interprètes et les artistes)
- l'assurance-responsabilité
- les communications, la publicité et le matériel promotionnel
- la location d'équipement et d'installations, les frais de production et de mise en place

Dépenses non admissibles

Les dépenses suivantes sont considérées comme non admissibles et ne sont pas couvertes:

- les dépenses qui ne se rapportent pas à l'événement planifié sur le Sentier le 26 août 2017
- l'achat de boissons alcoolisées ou de permis d'alcool
- l'achat de substances illicites



Canada



PAR



Trans Canada Trail
Sentier Transcanadien

CÉLÉBRATIONS SUR LE GRAND SENTIER

Lignes directrices relatives aux demandes de subvention

Critères d'évaluation

Conception de l'événement, objectifs et motifs

- L'événement doit se tenir sur un segment du Grand Sentier.
- La proposition doit démontrer que l'événement appuie les célébrations 2017 du Grand Sentier à l'échelle du pays (l'événement doit se rapporter entièrement aux célébrations se tenant dans tout le Canada).
- L'événement doit être conçu de manière à créer des occasions d'interactions positives avec les partenaires communautaires (présenter une description détaillée de l'événement).
- L'événement doit être tout inclus, gratuit et ouvert au public.

Paramètres relatifs à l'événement

- Le budget proposé doit être raisonnable, équilibré et suffisamment détaillé (c.-à-d. que les dépenses et les revenus doivent être présentés de manière détaillée).
- Le demandeur doit pouvoir fournir des données probantes sur les résultats après la tenue de l'événement (c.-à-d. le nombre de participants, la présence des médias et la couverture médiatique, la participation de partenaires).
- Le demandeur doit pouvoir téléverser des photos sur un site Web désigné après la tenue de l'événement.
- Le demandeur doit démontrer dans quelle mesure le Sentier Transcanadien sera mis de l'avant dans le cadre de l'événement.



CÉLÉBRATIONS SUR LE GRAND SENTIER

Lignes directrices relatives aux demandes de subvention

Période d'examen et d'approbation des demandes

Du 1^{er} au 26 mai 2017

Comment soumettre une demande

Étape 1 – Consultez LeGrandSentier.ca/celebrations-application/.

Étape 2 – Référez-vous aux lignes directrices relatives aux critères de sélection et à l'admissibilité; il est peu probable que les demandes ne satisfaisant pas aux exigences définies dans la marche à suivre soient approuvées.

Étape 3 – Cliquez sur «Déposer la demande en ligne» pour obtenir le formulaire de demande en ligne facile à utiliser.

Étape 4 – Une fois la demande en ligne soumise, vous recevrez un courriel accusant sa réception. La demande sera examinée, et nous ferons une mise à jour dans les 90 jours suivant la date de soumission.

Si vous éprouvez des difficultés à compléter la demande en ligne, veuillez communiquer avec nous: evenements@sentier.ca.

FAQ Processus de demande

Dois-je obtenir un code d'invitation pour déposer une demande en ligne?

Non. Aucun code d'invitation n'est requis.

Comment puis-je savoir si ma demande a bien été acheminée?

Les demandeurs recevront une confirmation écrite par courriel lorsque la demande dûment complétée sera reçue.

À quel moment puis-je m'attendre à recevoir une réponse?

En moyenne, il faut compter environ 30 jours à partir de la date de la soumission de la demande avant de recevoir une réponse (voir les dates et les délais).

Quel est le statut de ma demande?

Vous recevrez une confirmation électronique lorsque votre demande dûment complétée sera reçue, et l'on communiquera directement avec vous si des renseignements supplémentaires sont requis.

J'ai envoyé ma demande par télécopieur, par voie postale ou par courriel. Est-ce que je dois déposer ma demande à nouveau?

Nous n'acceptons pas les demandes par télécopieur, par voie postale ou par courriel. Toutes les demandes doivent être soumises par le biais du processus en ligne afin d'être prises en considération.



Canada



PAR



Trans Canada Trail
Sentier Transcanadien